



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

en partenariat avec **Le MOUVEMENT ASSOCIATIF**



Guid'Asso

Réseau national d'appui



Pourquoi renforcer l'appui aux associations ?

Améliorer le service d'appui pour les associations :

- 📍 Permettre un accès gratuit et de proximité
- 📍 Garantir un service de qualité par des acteurs labellisés
- 📍 Veiller à une meilleure lisibilité du réseau

Renforcer les acteurs de l'appui :

- 📍 Les former et les outiller
- 📍 Les mettre en réseau et favoriser l'interconnaissance

Co-construire une stratégie territoriale durable de l'appui aux associations :

- 📍 Une démarche co-construite
- 📍 Un réseau co-animé
- 📍 Une gouvernance partagée, intégrant tous les partenaires de la vie associative

Le réseau d'appui à la vie associative locale – Guid'Asso - est le fruit d'un travail de co-construction depuis 2017 entre les services de l'État, Le Mouvement Associatif, avec l'intégration dès 2020 des co-animations départementales volontaires. En 2022, une instruction ministérielle acte la mise en œuvre de Guid'Asso à l'échelle nationale.

1,5

MILLION D'ASSOCIATIONS EN FRANCE
avec 33 300 entités en moyenne en plus chaque année



1 FRANÇAIS SUR 2 ENGAGÉ
dans une association



1,8

MILLION DE SALARIÉS
soit près de 9% de l'emploi privé



Source : « Le Paysage associatif français » Viviane Tchernonog – 2019 / INSEE 2022

Qu'est-ce que Guid'Asso ?

Un réseau d'acteurs pour répondre aux interrogations des associations

4 missions complémentaires pour appuyer les associations :



- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.
- Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers.
- Orienté les associations vers ces structures avec un contact.



- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.
- Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative.
- Est en mesure d'expliquer les démarches essentielles.
- Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement.



- Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative.
- Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés.
- Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire.
- Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations.
- Consacre environ 0,5 à 1 ETP à cette mission.



- Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique.
- Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés.
- Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire.
- Apporte son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations.

Un réseau co-animé

Guid'Asso s'appuie sur une concertation et un travail partenarial étroit entre État & acteurs associatifs à tous les échelons territoriaux :

- ▣ Niveau départemental : SDJES^[1] & partenaires associatifs désignés
- ▣ Niveau régional : DRAJES^[2] & Le Mouvement associatif régional
- ▣ Niveau national : DJEPVA^[3] & Le Mouvement associatif

Ces acteurs sont garants, chacun à leur niveau, de :

- ▣ la mise en œuvre et du développement du réseau (état des lieux, mobilisation de nouveaux acteurs...) ;
- ▣ la co-animation du réseau (rencontres, mutualisation, formation...).

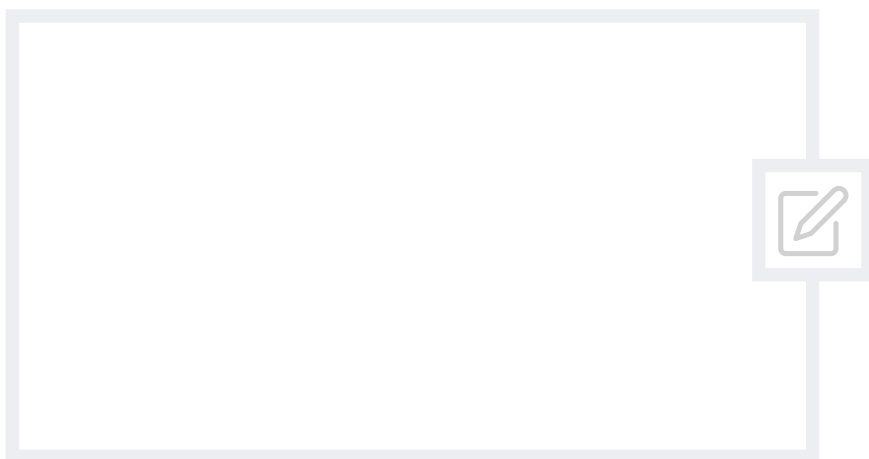
[1] Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

[2] Délégation régionale académique à la jeunesse, l'engagement et aux sports

[3] Direction/Délégation de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Un réseau inscrit dans une démarche partenariale

Le réseau Guid'Asso se développe en lien étroit avec des partenaires au niveau local, selon les dynamiques territoriales.



Quels sont les acteurs Guid'Asso ?

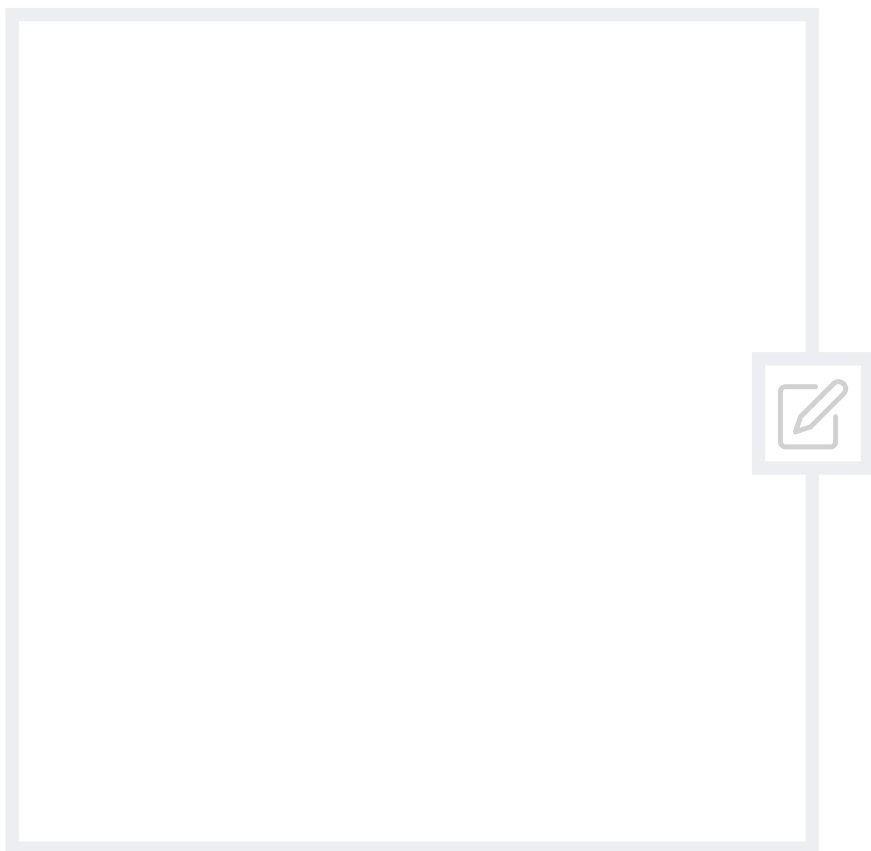
Retrouvez l'ensemble des acteurs
Guid'Asso de votre territoire

Version carte en ligne :

<https://www.associations.gouv.fr/les-centres-de-ressources-pour-les-responsables-ou-createurs-d-association.html>

Version catalogue en ligne :

<https://www.associations.gouv.fr/les-centres-de-ressources-pour-les-responsables-ou-createurs-d-association.html>



Pourquoi rejoindre Guid'Asso ?

Vous êtes une association, une tête de réseau, une collectivité, etc. et vous souhaitez renforcer l'appui aux associations de votre territoire ?

Rejoindre Guid'Asso vous permettra de :



être connue et reconnue par les associations, ainsi que par les partenaires de votre territoire



mieux informer, conseiller ou accompagner les associations qui vous sollicitent



mieux orienter les associations et collectifs vers un interlocuteur privilégié



soutenir la dynamique associative de votre territoire ; monter en compétences (formations, échanges de pratiques, etc.)



bénéficier de ressources et d'outils mutualisés co-construits par des acteurs de terrain



participer pleinement à la vie du réseau (rencontres, contributions, projets communs, etc.)

Comment rejoindre le réseau ?

Pour faire partie de Guid'Asso, les structures intéressées doivent déposer une demande auprès du service de l'Etat compétent sur son territoire



1

Prendre connaissance de la charte Guid'Asso :

<https://www.associations.gouv.fr/la-charte-d-utilisation-de-guid-asso.html>



2

Prendre contact avec la co-animation de son territoire, à retrouver sur :



3

Remplir une demande pour rejoindre Guid'Asso, via un formulaire en ligne :

<https://www.associations.gouv.fr/les-modalites-de-demande-d-autorisation.html>



4

Signature de la charte et de la convention Guid'Asso

Autorisation pour 3 ans renouvelable



5

Intégration dans le réseau



Bienvenue dans Guid'Asso !



Guid'Asso

Réseau national d'appui

